

SÉANCE ORDINAIRE
9 SEPTEMBRE 2009

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 9 septembre 2009, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Jean-Guy Breton	(Lac-Etchemin)
Mario Pouliot	(Sainte-Aurélie)
Richard Turcotte	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Marcel Morissette	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Pierre Poulin	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Daniel Gagné	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres du Conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

2009-09-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 12 août 2009 et suivi.**
- 4.0 Dépôt du compte-rendu du comité administratif du 26 août 2009.**
- 5.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 5.1 Gestion des cours d'eau : planification d'une rencontre de travail spécifique sur le sujet (élus, directions municipales, inspecteurs, ressource externe);
 - 5.2 Demande d'avis du MRNF relativement à une demande de location du lot 881 à Saint-Benjamin;
 - 5.3 Demande d'avis de l'Association écologique des Etchemins : projet de sentier pédestre au Lac-Caribou;
 - 5.4 Demande d'appui, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.
- 6.0 Intervention et/ou dossiers du CLD :**
 - 6.1 Prolongation du contrat de diversification et de développement avec le MAMROT;
 - 6.2 Dossiers soumis dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (Volet 5).

- 7.0 Dossiers du Pacte rural :**
 - 7.1 Société du patrimoine de Sainte-Justine.
- 8.0 Affaires courantes :**
 - 8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
 - 8.2 Règlement no 02-2009 de la Municipalité de Sainte-Aurélie (projet d'annexion);
 - 8.3 Approbation du nouveau calendrier de conservation des archives;
 - 8.4 Nomination(s) au comité culturel.
- 9.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu).**
- 10.0 Administration :**
 - 10.1 Liste des comptes à payer;
 - 10.2 État des encaissements et déboursés.
- 11.0 Correspondance et communications.**
- 12.0 Varia :**
 - 12.1 Chambres Congrès FQM;
 - 12.2 Formation – Piscines résidentielles;
 - 12.3 Postes Canada.
- 13.0 Période de questions.**
- 14.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-09-02

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2009 ET SUIVI :

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2009 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 26 AOÛT 2009 :

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

5.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

5.1 Gestion des cours d'eau : planification d'une rencontre de travail spécifique sur le sujet (élus, directions municipales, inspecteurs, ressource externe) :

Pour faire suite à la séance du mois d'août, alors que les maires ont exprimé le souhait d'être informés des tenants et aboutissants de la gestion des cours d'eau, le coordonnateur du service de l'aménagement a entrepris des démarches pour organiser une rencontre de travail sur le sujet.

Monsieur Jean-Louis Chabot, coordonnateur des cours d'eau à la MRC de Bellechasse depuis 3 ans, applique un règlement de la MRC et dispose d'une expérience pertinente en cette matière. Monsieur Chabot s'est montré intéressé à venir rencontrer les maires pour leur faire part de son expérience.

Après discussion, il est convenu de tenir la rencontre le 29 septembre prochain qui devrait permettre aux participants de mieux cerner cette problématique tant pour les municipalités que pour la MRC.

5.2 Demande d'avis du MRNF relativement à une demande de location du lot 881 à Saint-Benjamin :

À la séance de mois d'août, ce dossier a été présenté. Comme le Conseil municipal de Saint-Benjamin ne s'était pas prononcé à ce sujet, celui-ci a été reporté.

Après discussion, les membres du Conseil des maires sont d'avis d'informer le MRNF que le projet présenté par le groupe de citoyens (location du lot à des fins de conservation et de mise en valeur) ne contrevient pas aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC.

Toutefois, advenant que le MRNF acquiesçait à la demande du groupe de citoyens, la MRC devrait nécessairement modifier les affectations du territoire telle que délimitées au schéma d'aménagement et ce, compte tenu du changement de vocation projeté. Actuellement le lot 881 est affecté « forestier » et le projet des demandeurs est de nature « conservation ».

5.3 Demande d'avis de l'Association écologique des Etchemins : projet de sentier pédestre au Lac-Caribou :

À la séance de mois d'août, ce dossier a été présenté. Comme le Conseil municipal de Lac-Etchemin ne s'était pas prononcé à ce sujet, celui-ci a été reporté.

Monsieur Jean-Guy Breton, maire de Lac-Etchemin, exprime le point de vue du conseil relativement au projet présenté par l'Association écologique des Etchemins. Ce dernier informe les membres du Conseil des maires que la municipalité a zoné ce territoire à des fins de conservation. Il formule aussi des inquiétudes quant au financement de l'aménagement et de l'entretien du sentier projeté.

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, informe les maires qu'en vertu du schéma d'aménagement de la MRC, ce territoire public est affecté à des fins récréatives. L'usage projeté par l'Association écologique des Etchemins est donc compatible avec le schéma d'aménagement de la MRC. C'est donc cette information qui devrait être transmise au MRNF.

2009-09-03

5.4 Demande d'appui, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

CONSIDÉRANT QUE l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches s'apprête à déposer un projet auprès de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du Programme d'aménagement intégré par sous-bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans la continuité du projet d'adaptation et d'expérimentation de nouveaux concepts d'aménagement pour la forêt privée des Etchemins (2007-2008);

CONSIDÉRANT QUE ce projet devrait permettre d'intensifier la mise en valeur de la forêt privée tout en assurant son développement durable et ainsi générer des retombées pour la région;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins appuie l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches dans ses démarches auprès de la Fondation de la faune du Québec visant l'obtention du financement nécessaire pour mettre en application le concept de la triade en forêt privée à l'échelle de deux sous-bassins versant et tributaires de la rivière Etchemin;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD :

6.1 Prolongation du contrat de diversification et de développement avec le MAMROT :

Le projet de contrat a été transmis avec l'avis de convocation pour étude ultérieure.

6.2 Dossiers soumis dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (Volet 5) :

2009-09-04

Municipalité de Saint-Louis :

Appui au projet déposé par la Municipalité de Saint-Louis dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, Volet 5 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE POULIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuient auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le projet soumis par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, Volet 5, partie B et ayant pour objet l'achat d'équipements pour se conformer au schéma de couverture de risques incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-09-05

Municipalité de Saint-Magloire :

Appui au projet déposé par la Municipalité de Saint-Magloire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, Volet 5 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuient auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le projet soumis par la Municipalité de Saint-Magloire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, Volet 5, partie B et ayant pour objet l'achat d'un camion incendie pour se conformer au schéma de couverture de risques incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-09-06

Municipalité de Sainte-Sabine :

Appui au projet déposé par la Municipalité de Sainte-Sabine dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, Volet 5 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuient auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le projet soumis par la Municipalité de Sainte-Sabine dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, Volet 5, partie B et ayant pour objet l'achat d'équipements pour se conformer au schéma de couverture de risques incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-09-07

Coop de Sainte-Sabine :

Appui au projet déposé par Action Coop Sainte-Sabine dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, Volet 5 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuient auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le projet soumis par Action Coop Sainte-Sabine dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, Volet 5, partie A et ayant pour objet l'achat d'équipements afin d'offrir de nouveaux services à la population.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :

2009-09-08

7.1 Société du patrimoine de Sainte-Justine :

Le projet : Éclairage du mémorial au site historique des pères trappistes à Sainte-Justine :

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSELIN
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin dans le cadre du Pacte rural et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations présentées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 16 204.00\$

Coût du projet : 20 255.00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 16 204.00\$ à la Société du patrimoine de Sainte-Justine-de-Langevin pour le projet d'éclairage du mémorial au site historique des pères trappistes à Sainte-Justine. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour l'année 2007. Par ailleurs, les membres du comité suggèrent au promoteur d'utiliser des ampoules aux DEL au lieu d'ampoules aux Métal Halide. Les ampoules aux DEL dureraient plus longtemps et seraient moins énergivores.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.0 AFFAIRES COURANTES :

8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part de diverses réunions et rencontres tenues au cours du dernier mois.

8.2 Règlement no 02-2009 de la Municipalité de Sainte-Aurélie (projet d'annexion) :

Les membres du Conseil des maires ont pris connaissance des divers documents reçus relativement à ce dossier. Il ont aussi pris connaissance du rapport de la dernière réunion du comité administratif qui a formulé une recommandation à ce sujet.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE

QUE le Conseil des maires s'oppose à l'entrée en vigueur du règlement no 02-2009 adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie, lequel règlement prévoit l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Zacharie.

Le vote est demandé :

Pour : 4, représentant 28,79% de la population

Contre : 9, représentant 71,21% de la population

La proposition est rejetée.

2009-09-09

Règlement no 02-2009 de la Municipalité de Sainte-Aurélie (projet d'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Zacharie) :

BIEN QUE les membres du Conseil des maires jugent déplorable que le territoire d'une des municipalités de la MRC risque de ne pas conserver son intégrité;

BIEN QU'il soit aussi déplorable que le ministère des Affaires municipales n'ait pas donné suite à une demande antérieure du Conseil des maires à l'effet qu'une intervention de la part du ministère dissociée des aspects strictement légaux soit prioritairement réalisée auprès des municipalités concernées, soit la Municipalité de Saint-Zacharie et la Municipalité de Sainte-Aurélie;

CONSIDÉRANT par ailleurs que les personnes directement concernées par ce projet d'annexion ne se sont pas opposées à l'adoption du règlement 02-2009 adopté par la Municipalité de Sainte-Aurélie, selon le rapport transmis à la MRC par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Aurélie qui précise « *Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0* »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARIO POULIOT

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins respecte le choix des citoyens directement concernés par ce projet d'annexion, la MRC ne pouvant ainsi, dans les circonstances, s'objecter au projet d'annexion de la Municipalité de Sainte-Aurélie.

Le vote est demandé :

Pour : 9, représentant 71,21% de la population

Contre : 4, représentant 28,79% de la population

ADOPTÉE SUR DIVISION.

2009-09-10

8.3 Approbation du nouveau calendrier de conservation des archives :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. des Etchemins est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. des Etchemins n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX
ET RÉSOLU

d'autoriser le directeur général adjoint à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la M.R.C. des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2009-09-11

8.4 Nomination(s) au comité culturel :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE monsieur Guy Vincent de Sainte-Rose soit nommé représentant du secteur scolaire au comité culturel de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, COLLOQUES ET RENCONTRES :

Sécurité incendie : Un document présentant le portrait révisé des actions du *Plan de mise en œuvre* sera déposé à la séance du mois d'octobre.

Comité culturel : Le comité devrait pouvoir déposer la version révisée de la *Politique culturelle des Etchemins* lors de la prochaine séance.

10.0 ADMINISTRATION :

2009-09-12

10.1 Liste des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 202 239,63\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

11.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

11.1 Jean Dionne, directeur régional MAMROT :

Rappel du programme *Communautés rurales branchées*, et de la possibilité du cumul des aides provinciales et fédérales pouvant couvrir jusqu'à 90% des coûts admissibles. Les informations sur le programme provincial sont toujours disponibles sur le site du MAMROT : www.mamrot.gouv.qc.ca/regions_rura_comm.asp. Suite à l'annonce du programme fédéral le 30 juillet dernier, les informations sont maintenant disponibles à l'adresse : www.largebande.ic.gc.ca.

Dans cette correspondance datée du 26 août dernier, monsieur Dionne confirme « *que tous les projets complets ayant été déposés à la direction régionale avant le 30 juillet 2009 seront analysés et les décisions eu égard à leur financement seront communiquées d'ici le 31 août 2009* ». Correspondance déposée.

11.2 Municipalité de Sainte-Justine :

Copie de résolution adoptée dénonçant « *les dispositions restrictives de Buy American, partie de l'American Recovery and Reinvestment Act qui vont à l'encontre de l'esprit du libre-échange* ». Correspondance déposée.

11.3 Direction de la santé publique Chaudière-Appalaches (Agence régionale) :

Correspondance sollicitant la collaboration de la MRC dans le cadre d'une campagne de sensibilisation sur l'analyse de l'eau des puits individuels. Cette collaboration vise la recherche de moyens pour faciliter l'accès aux analyses (lieux et coûts) et la coordination de la sensibilisation par la MRC. Correspondance déposée.

11.4 MRC des Sources :

Copie de résolution demandant « *que les gouvernements provincial et fédéral modifient les dispositions pertinentes des lois relatives à la perception de l'impôt sur le revenu des particuliers, de manière à ce que la première tranche de 10 000\$ versée à titre de rémunération à un(e) élu(e) municipal(e) ne soit pas imposable* », et que « *le gouvernement du Québec et les unions municipales étudient diverses mesures de nature à favoriser les candidatures à la fonction d'élu(e) municipal(e)* ». Correspondance déposée.

11.5 Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches :

Transmission de la *Déclaration de principe* et de la *Politique d'égalité et de parité* adoptées par le Conseil d'administration de la CRÉ le 7 mai dernier. Correspondance déposée.

11.6 Hélène Chagnon, directrice régionale sécurité civile Capitale nationale et Chaudière-Appalaches :

Invitation au Colloque régional de la sécurité civile qui se tiendra le 15 octobre 2009. Correspondance déposée.

11.7 Ministère de ressources naturelles et de la Faune :

Transmission de la subvention promise pour la révision du plan d'aménagement du Parc du Massif du Sud, suite à l'envoi, par les 2 MRC gestionnaires du parc, d'un document préliminaire. Correspondance déposée.

12.0 VARIA :

Chambres Congrès FQM :

Le directeur général adjoint fait part que, présentement, l'Hôtel Le Concorde ne retrace plus nos traditionnelles réservations d'un bloc de chambres qui constituent la majorité de nos réservations pour le Congrès de la FQM. Comme le temps presse, une rapide vérification aura permis de retenir des disponibilités pour combler les besoins au Palace. Après vérification avec les membres du Conseil des maires devant participer au congrès, on convient de retenir ces chambres disponibles au Palace, et que les coûts supplémentaires (comparativement aux autres du même hôtel) pour 2 chambres soient assumés par la MRC. On convient de plus de retenir désormais un bloc de chambre pour les municipalités de la MRC à cet hôtel pour le congrès 2010, cet établissement étant situé plus près du Centre des Congrès.

Formation - piscines résidentielles :

Madame la mairesse Marielle Lemieux interrogent les membres de l'assemblée sur l'application de la réglementation provinciale concernant les piscines résidentielles. On note que cette réglementation n'étant pas encore adoptée, des informations complémentaires devraient parvenir prochainement aux municipalités.

Postes Canada :

Monsieur le maire Adélarde Couture soumet à l'attention des membres du Conseil la problématique entourant l'avenir de services postaux adéquats dans nos municipalités.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur André Poulin de La Voix du Sud attire l'attention des membres du Conseil des maires sur la pratique, de plus en plus répandue dans la région, d'identifier le territoire de la MRC en y retirant le « s » lorsqu'on l'associe à un autre nom, dont plusieurs noms référant aux territoires de « Beauce-Etchemins ».

Le directeur général note qu'il apprécie cette remarque puisqu'il a lui-même entrepris une « mini croisade » afin de faire respecter le nom des Etchemins qui doit effectivement s'écrire avec un « s », malgré toute prétention contraire voulant que le fait de l'associer à un nom composé singulier lui ferait perdre son « s ».

Les vérifications faites par le directeur général auprès de la Commission de toponymie confirment clairement que le nom de la MRC réfère à la nation amérindienne « Les Etchemins » (ce qui correspond à la confirmation de monsieur le maire Jean-Guy Breton qui avait présidé à la mise en place des MRC dans la région). À partir de ce constat, la simple règle des noms propres doit alors s'appliquer. Dans ce cas, le nom propre doit se mettre au pluriel puisqu'il désigne une nation. Et même s'il est associé à un ensemble que l'on a décidé de mettre au singulier, un nom qui doit être mis au pluriel ne perd pas son pluriel pour autant. À titre d'exemple, lorsqu'on a décidé de désigner notre région administrative sous le nom de « région de la Chaudière-Appalaches », on n'a pas retiré le pluriel aux Appalaches pour autant. Il semblerait que cette règle aurait été omise lors de la désignation de la Commission scolaire de la Beauce-**Etchemin**, ce qui n'en crée pas pour autant une vérité absolue qu'il faut imiter.

On a maintenant la Centre hospitalier Beauce-**Etchemin**, la Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-**Etchemin** (qui a par ailleurs déjà accepté d'apporter la correction), et même le Table Beauce-**Etchemin** du Conseil de la Culture, le Bulletin Vie culturelle en Beauce **Etchemin**, etc ... Une pandémie, en quelque sorte.

En plus de ses vérifications personnelles, le directeur général a procédé à une consultation additionnelle dont le résultat sera déposé au prochain Conseil des maires. Le directeur général compte ainsi demander l'adoption d'une résolution invitant nos partenaires de la région à respecter l'appellation du territoire de notre MRC.

2009-09-13

14.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER